



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs – Canton de Besançon I

Commune de **DANNEMARIE SUR CRÊTE**

ANNÉE 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 avril 2023 **ANNULE ET REMPLACE**

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 025-212501951-20230404-2023_DELIB13A-DE



Le 4 avril 2023, à dix heures, le conseil municipal,

Les membres du conseil municipal de la commune de Dannemarie sur Crête (15 membres en exercice) se sont réunis, après convocation en date du 28 mars 2023, sous la présidence de M. Sébastien PERRIN, maire de la commune.

Convoqués : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Adeline ALVES-COUTINHO - Pascal BILON - Benoît COELO – Estelle ECARNOT - Marie-Thérèse FIGUET – Vincent LEGUYON – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS - Camille RUAULT

M. Sébastien PERRIN a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

10 Présents : Mmes et MM. Sébastien PERRIN – François RAUSCHER – Martine LEOTARD – Cyril LINDEPERG – Delphine DOMBRET - Jean-Luc BARBIER – Benoît COELO – Marie-Thérèse FIGUET – Grégory PAUL – Mathilde COURTOIS

3 Procurations : Adeline ALVES-COUTINHO a donné procuration à François RAUSCHER ; Pascal BILON a donné procuration à Sébastien PERRIN ; Camille RUAULT a donné procuration à Grégory PAUL

2 Absents : Estelle ECARNOT ; Vincent LEGUYON

Nombre de votants : 13

Préambule

- Contrôle du quorum : 10

- Désignation du secrétaire de séance : Benoît COELO

DELIBERATION 2023-13 : subventions de fonctionnement et pour projets aux associations de la commune

Le maire informe que le comité d'attribution des subventions a étudié les demandes des associations. Il n'y a pas eu d'augmentation des sommes demandées par rapport à 2022. Le comité s'est déclaré favorable à l'étude de ces sollicitations et en fait le rapport.

FONCTIONNEMENT			PROJET	
ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ATTRIBUÉ	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ATTRIBUÉ
L'ESD	12 000 €	10 000 €	450 € : sortie match ligue 2 à Sochaux	225€
LE GRILLON	2 000 €	2 000 €	500 € : salon bien-être	250€ x 2 (solde au bilan)
LACIM	500 €	500 €	/	/
MUSIDANN	1 200 €	1 200 €	600 € : 20 ans Musidann + fête de la musique	300€ x2 (solde au bilan)

La commission rappelle que les subventions pour projets doivent répondre aux objectifs fixés par la commune. La subvention sera versée par moitié lors de l'attribution et l'autre moitié après la réalisation du projet, à la remise du bilan. L'ESD a déjà reçu 225€ pour ce même projet de sortie en 2022 (mandat du 20 mai). Sortie qui n'a finalement pas eu lieu. La commission considère donc que la première partie ayant été versée, il ne reste que 225 € qui peuvent être alloués et seront versés à la remise du bilan.

DÉBAT ET VOTE

REMARQUES : F. RAUSCHER, D. DOMBRET, B. COELO, G. PAUL, P. BILON, M. COURTOIS, membres actifs de certaines associations se retirent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

approuve les subventions proposées dans le tableau ci-dessus

par 7 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Le secrétaire de séance

Le 04/04/2023

Le maire, Sébastien PERRIN

Le 04/04/2023

